



POUR

L'égalité de traitement entre tous les personnels du champ de la santé et de l'action sociale de la Fonction Publique Hospitalière et du privé associatif

Dès l'ouverture des négociations du 1^{er} pilier du SEGUR, fin mai début juin 2020, la Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale a dénoncé les nombreuses propositions du gouvernement allant à l'encontre des revendications des professionnel.le.s mobilisé.e.s sur le terrain : dénie de démocratie, régression sociale sur l'organisation et l'aménagement du temps de travail, accentuation de la casse du statut de la FPH, l'exclusion du secteur social et médico-social pour la seule avancée du texte, les revalorisations salariales...

« Monsieur le Ministre des Solidarités et de la Santé,

*La CGT de la Santé et de l'Action Sociale dénonce depuis le début votre décision d'exclure les agent.e.s et salarié.e.s des services de soins infirmiers à domicile (SSIAD), du secteur médico-social, du social et du handicap de ce dispositif d'augmentation de salaire de 183 euros net accordé en prime ou complément de traitement indiciaire (CTI). Nous dénonçons aussi l'exclusion de cette augmentation des salarié.e.s, des personnel.le.s en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE). » **

TOUS CES PERSONNELS DOIVENT FAIRE FACE À DES PRISES EN CHARGE DE PLUS EN PLUS DIFFICILES :

Troubles du comportement, population vieillissante, précaire etc... Trop souvent

oubliés et invisibles, ils doivent être considérés et reconnus au même titre que tous les acteurs du soin. Ils ont été les grands oubliés du Ségur. C'est une décision inadmissible et inacceptable.

*« Vous avez pu compter sur ces professionnel.le.s ! À domicile, dans les rues, dans les établissements, ils se sont mis au service de toute la population, particulièrement les plus fragiles et précaires, depuis le début de l'épidémie de la COVID-19 loin d'être enrayée encore aujourd'hui. Cette injuste exclusion est bien éloignée de vos discours de solidarité et de reconnaissance dont vous avez inondé les conférences de presses et chaînes d'information. Il s'agit bien du SEGUR de la honte, jusque dans la malhonnêteté intellectuelle de vos annonces ! » **

La première réaction de tous ces travailleur.euse.s a été un découragement et une démotivation. Aujourd'hui, c'est la révolte et la colère qui les animent.

Cette décision ne saura pas sans conséquences dans des structures qui souffrent déjà cruellement d'attractivité. Qui acceptera de perdre 183 euros mensuellement sur son salaire pour aller y travailler ? Qui choisira de postuler dans ces structures sachant qu'il peut gagner 183 euros de plus par mois, avec le même métier et la même ancienneté, dans un service sanitaire ?

Nous vous demandons d'apporter sans délai un correctif au décret pour attribuer le complément de traitement indiciaire de 183 euros aux agent.e.s et salarié.e.s du secteur social, médico-social, du handicap, ainsi qu'à ceux en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi.

* Extraits du courrier de la Fédération Santé et de l'Action Sociale CGT au Ministre des Solidarités et de la Santé



